

Date de la convocation : 4 DECEMBRE 2019

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le ONZE DECEMBRE DEUX MIL DIX NEUF, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Tony GUERY – Cathia BAILLIF - Yves JEULAND – Gérard BARTHELEMY - Paul-Marie CACHEUX - Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Pascale YVIN - Pascal ORGEREAU – Isabelle PLANTE – Karine LEROY - Michel LEBRETON – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES : – Emmanuelle LEGRAS – Vincent FOURNERET – David JACQUET – Bernadette ROEGIERS -

Secrétaire de Séance : Michel LEBRETON

* *
*

Le procès-verbal du Conseil municipal du 30 OCTOBRE 2019 est adopté à l'unanimité

1) (12/2019-58) – Approbation du contrat local d'engagement pour Baugeois-Vallée relatif au Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Le Conseil municipal accueille Philippe CHALOPIN, Président de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée pour la présentation du Contrat local d'engagement au Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

VU la délibération du Conseil départemental de Maine-et-Loire portant approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public en date du 12 février 2018 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 septembre 2017, portant avis sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;

VU le projet de contrat local d'engagement de Baugeois-Vallée relatif au SDAASP ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de contrat local d'engagement de Baugeois-Vallée relatif au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Le Département et la Préfecture de Maine-et-Loire ont élaboré le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) en 2017, en concertation avec les intercommunalités et partenaires du territoire.

La convention-cadre pour la mise en œuvre de ce schéma a été approuvée par le bureau communautaire le 15 mars 2018, et signée officiellement le 26 avril 2018.

L'article 3 de la convention-cadre sur la territorialisation du schéma indique que « *chaque intercommunalité s'engagera, à travers un contrat local d'engagement (CLE), à assurer la mise en œuvre du SDAASP, dans les limites de ses compétences. Elle veillera à la qualité d'un maillage des services répondant aux besoins et spécificités de son territoire, en conformité avec les orientations et actions prévues au SDAASP. Le contrat local d'engagement précisera à cet effet le mode d'organisation de l'EPCI concerné et le plan d'actions mis en œuvre* ».

Le contrat local d'engagement pour Baugeois-Vallée est conclu entre l'État, le Conseil départemental de Maine-et-Loire, la communauté de communes, et ses sept communes membres.

La première orientation du CLE repose sur le maillage du territoire par les Maisons de services au public (MSAP) : à Noyant-Villages (Noyant), à Baugé-en-Anjou (Baugé), ainsi qu'une troisième en projet pour l'Entente-Vallée (à Beaufort-en-Vallée).

La deuxième orientation recense les actions en faveur du numérique et de la mobilité (wifi public, plan vélo/schéma mobilité intercommunal...).

La troisième regroupe les actions multithématiques, pouvant porter sur les logements temporaires pour les jeunes, les projets gérontologiques, les commerces éphémères, etc.

La gouvernance de ce dispositif sera assurée par un comité de suivi qui se réunira chaque année pour effectuer un bilan et évaluer les actions réalisées.

2) (12/2019-59) – Avant-Projet de création d'une Maison France Services au sein de l'entente Vallée

Le conseil municipal,

Vu les orientations du diagnostic social de l'Entente-Vallée validées par le COPIL du 9 janvier 2018

Vu l'avis de la commission d'action sociale de l'Entente-vallée du 24 septembre 2019

Vu les orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public et l'inscription du projet dans le Contrat local d'engagement de la communauté de communes Baugeois-Vallée

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider l'avant-projet de Maisons France Services à l'échelle des communes de l'Entente-Vallée, en vue d'une homologation au deuxième semestre 2020.
- et d'engager la commune dans l'étude de ce projet de Maison France Service en lien avec les autres communes de l'Entente-Vallée.

Afin de déployer ce dispositif sur l'ensemble des communes de l'Entente-Vallée, ce projet est proposé en lien avec le développement du Centre d'Animation Sociale.

3) (12/2019-60) - Projet de développement du centre d'animation sociale de l'Entente Vallée

Le conseil municipal,

Vu l'agrément délivré par la CAF de Maine-et-Loire au Centre d'animation sociale pour la période 2019-2022

Vu l'avis de la commission d'action sociale de l'Entente-Vallée du 24 septembre 2019

Vu l'avis du comité de pilotage du Centre d'Animation Sociale du 8 octobre 2019

Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de développement du Centre d'Animation Sociale de l'Entente-Vallée.

En effet, suite à un diagnostic social territorial sur l'Entente-Vallée engagé en 2018, le Centre d'animation sociale a obtenu le renouvellement de l'agrément « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour 4 ans, de janvier 2019 à décembre 2022.

Cet agrément repose sur la mise en œuvre des axes de développement attendus par la CAF et les 4 communes de l'Entente-Vallée.

- Développer les actions de prévention à l'éducation et à la santé en direction des familles dans le cadre de la prestation « animations collectives familles »
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle des habitants
- Accompagner le vieillissement et le handicap
- Garantir l'accueil, l'information et l'orientation des usagers
- Faire évoluer le Centre d'Animation Sociale vers une structure de proximité pour les habitants et trouver un ancrage dans chaque commune.

La commission Sociale de l'Entente-Vallée et le comité de pilotage du Centre d'Animation Sociale réfléchisse actuellement à une nouvelle organisation des commissions de travail et à de nouvelles actions ainsi qu'au déploiement dans les communes des services en lien avec le projet de Maison France Services.

Cette organisation repose sur la création de commissions en charge de coordonner à l'échelle du territoire Entente-Vallée la réflexion et la mise en place d'actions dans les domaines de la famille/parentalité, l'accès aux droits et le numérique, le soutien aux initiatives des habitants, la veille sociale et la prévention, le vieillissement, l'accueil et la communication.

4) (12/2019-61) - Approbation du périmètre de la convention territoriale globale de la CAF

La commune et la CAF de Maine et Loire sont actuellement engagées dans un contrat enfance-jeunesse (CEJ) pour le financement des structures et actions enfance-jeunesse de la commune. Ce contrat enfance-jeunesse arrive à son terme au 31 décembre 2019 et sera remplacé par un nouveau dispositif intitulé Convention Territoriale Globale.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique entre la commune et la Caf, pour une durée de 4 ans et garantissant le financement des structures.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ENGAGE la commune dans la démarche de Convention Territoriale Globale à l'échelle du territoire de l'Entente Vallée (4 communes)

5) (12/2019-62) - Bilan des activités culturelles 2019 et projet culturel 2020

Le Conseil Municipal

considérant l'impact de ces actions pour le développement culturel territorial

ADOpte le projet d'actions culturelles 2020 tel que présenté.

En 2019, le programme comprenant 46 événements culturels a été riche et varié. De nouvelles actions comme Livre comme l'air (ouverture de la bibliothèque au-delà du livre), le partenariat avec l'Entente Vallée, le partenariat avec la Marbelle, l'accueil d'un cinéma en plein air, sont venues enrichir le programme, ambitieux pour les bénévoles, et attractif pour le public au vu d'une participation dépassant toute attente (au total 11 000 participants) – Les 5 axes prioritaires du projet culturel communal ont été satisfaits (lecture – art – musique – patrimoine – histoire)

L'équilibre financier s'est maintenu avec une participation communale de 7 105 € (8 964 estimés). Ceci grâce aux efforts consacrés à la recherche de financements.

Les orientations 2020 proposées par la commission culture restent dans cette même dynamique avec

- o 3 Apéro concert au Port St Maur étoffés par l'intervention de deux groupes musicaux au cours de chaque soirée (les 12 Juin – 17 Juillet – 7 Août)
- Le maintien de Mystère de Loire en renforçant les partenariats – l'appellation « Les Mystères de Loire » semble alors plus appropriée
- Une volonté d'appartenance au territoire avec le renfort des actions culturelles menées avec l'Entente Vallée et le territoire Baugeois Vallée
- Le maintien du soutien à la vie culturelle locale (par la médiation culturelle et le soutien à l'animation)

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle restant à la charge du budget communal est de 9 052 €, pouvant être atténuée par la recherche de partenaires financiers.

Notre commune dispose d'atouts (le site du Port St Maur, la dynamique culturelle et les nombreux partenariats locaux). Les efforts sont toutefois à poursuivre pour renforcer les synergies, étoffer l'offre de lecture publique et améliorer la communication.

6) (12/2019-63) - Versement d'un fonds de concours complémentaire pour l'extension de l'éclairage public de l'allée du canal

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours complémentaire pour l'extension de l'éclairage public de l'allée du canal (contrôle technique de conformité) pour un montant de 71.48 €.

7) (12/2019-64) - Approbation du tableau des effectifs 2020

Le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs permanents de la collectivité

- à compter du 1^{er} Janvier 2020 comme suit :

	GRADE/EMPLOI	catégorie	TC/ TNC	Nombre de postes
POLE ADMINISTRATIF	Attaché principal	A	TC	1
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC	1
	Adjoint administratif	C	TC	1
	Adjoint administratif	C	30/35	1
	Adjoint administratif	C	24/35	1
	Adjoint administratif	C	21/35	1
POLE TECHNIQUE	Technicien principal	B	TC	1
	Agent de maîtrise principal	C	TC	1
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TC	2
	Adjoint technique	C	TC	2
POLE PETITE ENFANCE RESTAURATION / ENTRETEN DES LOCAUX	Agent de maîtrise	C	TC	1
	Adjoint d'animation	C	29/35	1
	Adjoint animation	C	30/35	1
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	14.5/35	1
	Adjoint technique	C	22.5/35	1
	Adjoint technique	C	26/35	1
	Adjoint technique	C	22/35	2
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	TC	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	23.50/35	1
	ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	TC	1
	ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	C	29.60/35	1

8) (12/2019-65) - Contrat d'assurances groupe « risques statutaires » - rattachement à la consultation groupée au sein du Centre de gestion 49

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le Conseil décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion du Maine et Loire pour le renouvellement du contrat d'assurance garantissant contre les risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021. (maladie, maternité, accident de service)

9) (12/2019-66) - Ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2020

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à engager, liquider et mander les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019, selon le tableau ci-après :

Chapitre-article	Libellé de l'article	Budgets 2019	Dépenses investissement pouvant être mandatées jusqu'au vote du BP 2020 ¼ du budget
21-2111	Terrains	90 000	22 500
21-2128	Aménagement de terrains	20 000	5 000
21-21316	Cimetière	12 200	3 050
21-21318	Autre bâtiments publics	457 200	114 300
21-2151	Réseaux de voirie	68 000	17 000
21-2152	Installation de voirie	9 000	2 250
21-21571	Matériel roulant	27 000	6 750
21-2183	Matériel bureau et informatique	21 000	5 250
21-2184	Mobilier	17 000	4 250
21-2188	Autres immobilisations	22 125	5 500

Le Conseil Municipal AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

Le Maire,

Jackie PASSET


